DEPARTEMENT
DES
VOSGES

ARRONDISSEMENT
EPINAL

CANTON DE REMIREMONT

MAIRIE DE TENDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze le : 11 avril
à 20h30 *,Le Conseil Municipal légalement convoqué,s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M.* *Gérard CLEMENT, maire*

La séance a été publique.
Etaient présents MM. :
AUBERT C BEGEL D CHARTON B CUNIN M
MOUHAT V THIERIOT-BREVOT S VAUCHEL G

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents :
LOISEAU-GEORGE B PIERRE D excusés
FLEUROT S

M. VAUCHEL Gérard *à été élu secrétaire.*
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OBJET

ENQUETE PUBLIQUE du GIE DU COSTET BEILLARD
REVISION PERIMETRE
EPANDAGE - DEMANDE
RETRAIT DEUX PARCELLES

Nombre de conseillers en exercice :
11
Nombre de présents :
8
Nombre de votants :
8

Le Maire soussigné,certifie que la convocation du conseil Municipal et le compte rendu de la précédente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément aux art.48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Le Maire,

LE Conseil,
Venant de procéder à l'enquête publique portant sur les périmètres de protection des captages du lieu-dit "les Levés Hauts" avec une phase de travaux à lancer en 2011, Il a été constaté la présence d'épandage incompatible avec ce périmètre défini.
Ainsi la parcelle appelée BOM4 est située dans le périmètre rapproché de la Source des Levés Hauts et la parcelle MAR3 plus importante en surface est limitrophe ce ce périmètre.
DEMANDE donc de faire procéder au retrait de ces deux parcelles afin de pouvoir garantir à court et long terme la qualité des eaux distribuée aux usagers et en préserver la santé par ce simple principe de précaution.

Pour extrait certifié conforme,
le 13 04 2011
le maire

MAIRIE DE TENDON
Vosges

Gérard CLEMENT

PRÉFECTURE DES VOSGES
18 AVR. 2011
ARRONDISSEMENT